Annexe 24 (Fiche B.7)

ORGANISATION DES CERTIFICATIONS

Présentation des modalités de certification, détaillées pour chacune des épreuves (contexte, durée, supports) **:**

BC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure		
Situation d'évaluation certificative : production d'un document écrit personnel, de la conduite d'une séance d'activités et d'un entretien.		
Nature de l'épreuve et déroulement :		**Objectifs pédagogiques opérationnels**
Document écrit personnel	Production d'un document : le candidat transmet à l'organisme de formation, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, un document écrit personnel de 25 pages maximum présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique et composée a minima de six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales. *A minima*, les deux premières séances d'activités de la séquence d'animation présentées dans le document doivent avoir été effectuées avant le jour de l'épreuve.	Être en capacité de présenter : - le contexte (territoire, public…) en lien avec la séquence d'animation ; - les objectifs du projet d'activités ; - la démarche pédagogique mise en œuvre ; - le rôle et le comportement de l'animateur pour chacune des étapes de la démarche pédagogique ; - le dispositif d'évaluation ; - le projet de la séance, support à la certification.
Conduite d'une séance d'activités	Mise en situation professionnelle : le candidat conduit une séance d'activités présentée dans le document, auprès de quatre personnes au minimum pendant une durée de 30 minutes minimum à 90 minutes maximum. La durée de la séance est adaptée aux caractéristiques du public.	Pendant l'activité, être en capacité : - d'accueillir le public ; - de mettre en place les conditions de sécurité adaptées à l'activité et au contexte ; - de faire évoluer l'activité prévue en fonction des désirs du public, des difficultés rencontrées ; - d'adapter son comportement et l'activité pour permettre à chacun de participer ;

		- de créer les conditions de la coopération et de l'entraide au sein du groupe ; - de maîtriser les techniques nécessaires à la conduite de l'activité. Après l'activité, être en capacité : - d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'activité et d'identifier les difficultés rencontrées ; - d'expliciter ses choix pédagogiques au regard du public et des objectifs poursuivis ; - d'envisager les suites à donner à l'activité ; - d'expliquer comment fonctionne le groupe ; - de s'auto-évaluer.
Entretien	Présentation orale et échange avec les évaluateurs : la mise en situation est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'activité réalisée (durée maximum de 45 minutes)	Être en capacité : - de présenter et d'analyser oralement la séance (15 minutes maximum) ; - de répondre aux questions et d'échanger avec les évaluateurs sur la séquence d'animation, ainsi que sur la séance d'activité mise en œuvre (30 minutes maximum).
Lieu : Structure d'alternance du stagiaire		
Commission d'évaluation : Deux évaluateurs présents, *in situ*, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.		
Pratique de l'évaluation : Après l'entretien, les membres de la commission se mettent d'accord sur l'acquisition du bloc de compétences par le candidat. Ils ne donnent pas au candidat le résultat de son évaluation.		
Second passage (rattrapage) : Épreuve identique à l'épreuve initiale. Le candidat doit mettre en place un nouveau projet d'activités.		

BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation		
Situation d'évaluation certificative : production d'un document écrit personnel et d'un entretien		
Nature de l'épreuve et déroulement :		**Objectifs pédagogiques opérationnels**
Document écrit personnel	Production d'un document : le candidat transmet à l'organisme de	Être en capacité :

	formation, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, un document écrit personnel de 25 pages maximum (hors annexes), explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	- d'identifier les caractéristiques principales du territoire de sa structure ; - de présenter les caractéristiques des publics visés par la structure ; - de proposer différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire. Être en capacité : - d'élaborer une proposition de projet, à partir des pistes identifiées ; - de mobiliser les moyens nécessaires à la conduite du projet ; - de s'assurer du bon déroulement des activités planifiées. - de mettre en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet. Être en capacité : - de réaliser le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifier les perspectives ; - de rendre compte des résultats du projet à son responsable.
Entretien	Présentation orale et échange avec les évaluateurs (durée maximum de 50 minutes) : entretien ayant comme support le document écrit qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC1.	Être en capacité : - de présenter oralement la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique (20 minutes maximum) ; - de répondre aux questions et d'échanger avec les évaluateurs sur le sujet (30 minutes maximum).
Lieu : Centre de formation		
Commission d'évaluation : Deux évaluateurs		
Pratique de l'évaluation : Après la présentation du dossier par le candidat, les membres de la commission se mettent d'accord sur l'acquisition du bloc de compétences par le candidat. Ils ne donnent pas au candidat le résultat de son évaluation.		
Second passage (rattrapage) : Épreuve identique à l'épreuve initiale.		

<table>
<tr><th colspan="3">BC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle</th></tr>
<tr><td colspan="3">Situation d'évaluation certificative : production d'un document écrit personnel et d'un entretien.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'épreuve et déroulement :</td><td>Objectifs pédagogiques opérationnels</td></tr>
<tr><td>Document écrit personnel</td><td>Production d'un document : le candidat transmet à l'organisme de formation, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'entretien, un document personnel de 10 pages maximums (hors annexes) portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique.

Le candidat peut insérer en annexe des schémas, des photos ou tout autre document qu'il juge utile.</td><td>Être en capacité :
- d'illustrer la construction de relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics ;
- de diffuser une information sur les enjeux sociétaux lors de temps d'échanges (respect des valeurs et principes de la république) ;
- de prévoir des temps calmes ou des périodes libérés permettant le maintien de l'autonomie sociale et le bien être des publics ;
- de présenter les aménagements apportés à l'organisation des espaces, du temps, de la vie quotidienne ;
- de réguler les phénomènes de groupe ;
- d'organiser les temps transitionnels entre deux séquences ;
- de faciliter les échanges au sein du groupe ;
- de développer une démarche renforçant les compétences psychosociales des publics accueillis.</td></tr>
<tr><td>Entretien</td><td>Présentation orale et échange avec les évaluateurs (durée maximum de 25 minutes) : entretien ayant comme support le document écrit qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC4.</td><td>Être en capacité :
- de présenter et d'analyser oralement l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de la structure d'alternance pédagogique (10 minutes maximum) ;
- de répondre aux questions et d'échanger avec les évaluateurs sur le sujet (15 minutes maximum).</td></tr>
<tr><td colspan="3">Lieu : Centre de formation</td></tr>
<tr><td colspan="3">Commission d'évaluation : Deux évaluateurs</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pratique de l'évaluation : Après la présentation du dossier par le candidat, les membres de la commission se mettent d'accord sur l'acquisition du bloc de compétences par le candidat. Ils ne donnent pas au candidat le résultat de son évaluation.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Second passage (rattrapage) : Épreuve identique à l'épreuve initiale.</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="3">BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation</th></tr>
<tr><td colspan="3">Situation d'évaluation certificative : production d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) et d'un entretien</td></tr>
<tr><td colspan="2">Nature de l'épreuve et déroulement :</td><td>Objectifs pédagogiques opérationnels</td></tr>
<tr><td>Support(s) personnel(s)</td><td>Production d'un ou plusieurs support(s) : le candidat transmet à l'organisme de formation, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, un ou plusieurs supports de son choix (notamment les outils de communication utilisés) présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.</td><td>Être en capacité :
- d'informer les publics visés et les entourages ;
- d'adapter la communication selon les publics (prise en compte des personnes en situation de handicap) ;
- de mettre en place une action de promotion adaptée aux publics visés ;
- de présenter un support de promotion en lien avec un animation mise en place.</td></tr>
<tr><td>Entretien</td><td>Présentation orale et échange avec les évaluateurs (durée maximum de 25 minutes) : le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du BC2.</td><td>Être en capacité :
- de présenter oralement un ou plusieurs supports de son choix dans le cadre de la valorisation d'activité ou de projet (10 minutes maximum) ;
- de répondre aux questions et d'échanger avec les évaluateurs sur le sujet (15 minutes maximum).</td></tr>
<tr><td colspan="3">Lieu : Centre de formation</td></tr>
<tr><td colspan="3">Commission d'évaluation : Deux évaluateurs</td></tr>
<tr><td colspan="3">Pratique de l'évaluation : Après l'entretien, les membres de la commission se mettent d'accord sur l'acquisition du bloc de compétences par le candidat. Ils ne donnent pas au candidat le résultat de son évaluation.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Second passage (rattrapage) : Épreuve identique à l'épreuve initiale. Le candidat doit mettre en place un nouveau projet d'activités.</td></tr>
</table>

La commission d'évaluation doit porter un regard général sur chaque BC. Les indicateurs présents dans chaque BC sont des éléments d'aide à la décision. Les évaluateurs pourront motiver leurs décisions en utilisant ces indicateurs. Il est rappelé que les décisions doivent permettre d'accompagner les stagiaires en cas de rattrapage d'où la nécessité d'avoir des avis clairs.